

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017
A HENONVILLE**

Monsieur Christian CHORIER est désigné secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 28 septembre 2017

Le compte-rendu du conseil syndical du 28 septembre 2017 ne suscite aucune remarque et est ***donc approuvé à l'unanimité.***

II – Approbation du compte rendu du Débat d’Orientation Budgétaire 2018

Le compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 ne suscite aucune remarque et est ***donc approuvé à l'unanimité.***

III – Décision modificative n°1

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°1 qui est équilibrée à 0 euro uniquement en section d'investissement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

IV - Budget primitif 2018

Madame LEGRAND et Messieurs FOURNIER et LE FLOHIC présentent le budget primitif 2018 qui est équilibré à la somme de 11 464 160,00 Euros dont 2 613 500 Euros en section d'exploitation et 8 850 660 Euros en section d'investissement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

V – Demandes de subvention

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès du Département de l'Oise pour :

- la réalisation des ouvrages de collecte et de transfert permettant le déploiement de l'assainissement collectif sur le hameau de Vignoru à Esches.
- la réalisation des enquêtes à la parcelle sur les communes d'Anserville, la Neuville d'Aumont (la Drenne) et Laboissière-en-Thelle.
- la réalisation des relevés topographiques sur les communes d'Anserville, la Neuville d'Aumont (la Drenne) et Laboissière-en-Thelle.
- les travaux de remplacement des postes de refoulement des Tilleuls à Saint-Crépin-Ibouwillers ; des Sources à Esches ainsi que la création d'une chambre

des vannes sur l'installation de pompage de la Commanderie à Ivry-le-Temple.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

VI – Indemnités dues au trésorier

Monsieur le Président propose d'accorder à Monsieur DIEDRICH, comptable du Trésor Public, les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2017 (281,05 €uros brut).